

**Procès-verbal  
Comité Technique Paritaire  
Interrégion Nord Picardie  
17 avril 2012**

**Liste des présents**

**Représentants du personnel**

**Titulaires**

Nathalie Gressier (CGT)

Ivan Praud (CGT)

Yann Lorin (CGT)

**Suppléants**

Sabrina Sarrazin (CGT)

Samuel Desoutter (CGT) – secrétaire adjoint

**Représentants de l'administration**

Stéphane Geneté

Marc Talon

Sandrine L'Aminot - secrétaire

Michel Pintiau

Laurent Sauvage

Richard Rougier

**Expert pour le Canal SNE**

Aurélien Bolo (CGT)

Véronique Harnay (CGT)

**Excusés**

Pascal Le Guen (Sud Culture)

Frédéric Joseph (CGT)

Jennifer Clerget (CGT)

Pierre Barbet (Sud Culture)

Raphaël Clotuche (CGT)

Gilles Prilaux



## ORDRE DU JOUR

Comité Technique de l'Interrégion Nord-Picardie

**Séance du 17 avril 2012**

1. **Règlement Intérieur** (présidence : S. Geneté/M Talon)
2. **Approbation du Procès Verbaux** (présidence : S. Geneté/M Talon)
  - 2-1 de la séance du 07 octobre 2010 (pour avis)
  - 2-2 de la séance du 10 février 2011 (pour avis)
  - 2-3 de la séance du 24 Juin 2011 (pour avis)
  - 2-4 de la séance du 20 octobre 2011(pou avis)
3. **Suites données aux points abordés lors du précédent CTPS** (pour information)
  - 3-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
  - 3-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
4. **Organisation du travail** (pour information)
  - 4-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
    - 4-1.1 organigramme Dir NP
    - 4-1.2 dispositions particulières prises l'hiver
    - 4-1.3 centre de Soissons
    - 4-1.4 règles de prévenance des agents
    - 4-1.5 optimisation de l'allocation des moyens
  - 4-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
    - 4-2.1 organigramme CSNE
    - 4-2.2 dispositions particulières prises l'hiver
    - 4-2.3 règles de prévenance des agents
    - 4-2.4 optimisation de l'allocation des moyens
5. **Repyramidage** (pour information - présidence : S. Geneté)
6. **UDS / SIG, missions DAO / PAO** (pour information - présidence : S. Geneté / M. Talon)
7. **Activité**
  - 7-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
    - 7-1.1 bilan de l'activité Diag / Fouilles 2011
    - 7-1.2 activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2012
    - 7-1.3 prévision du 2<sup>e</sup> trimestre 2012
  - 7-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
    - 7-2.1 Bilan de l'activité Diag / Fouilles 2011
    - 7-2.2 activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2012
    - 7-2.3 prévision du 2<sup>e</sup> trimestre 2012
8. **Emploi** (pour information)
  - 8-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
    - 8-1.1 bilan CDD 2011
    - 8-1.2 besoins permanents 2011 et prévisions 2012
    - 8-1.3 bilan arrêts de travail sur 5 ans
    - 8-1.4 pyramide des âges
  - 8-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
    - 8-2.1 bilan CDD 2011
    - 8-2.2 besoins permanents 2011 et prévisions 2012
    - 8-2.3 bilan arrêts de travail sur 5 ans
    - 8-2.4 pyramide des âges
9. **Notification budgétaire 2012**
  - 9-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
  - 9-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
10. **Questions diverses** (pour information - présidence : S. Geneté)

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a stylized 'M', a signature, and the number '82'.

## Préambule

La séance est ouverte à 09h50 sous la présidence alternée de S. Geneté et de M. Talon.

S. Geneté procède à l'appel des membres présents.

### Secrétaires du CTPS

- Parité administrative : Sandrine L'Aminot avec l'assistance d'O. Gonnet pour la préparation du dossier, la prise de notes et la rédaction initiale du procès verbal.
- Parité syndicale : Samuel Desoutter (CGT) est désigné secrétaire adjoint pour cette séance.

### Questions diverses complémentaires

- Règles d'attribution des jours petites publications et colloques à l'étranger. (CGT)
- Point sur les collaborations scientifiques et les conventionnements avec les services de collectivités. (CGT)
- Point sur l'évaluation du personnel scientifique et technique et administratif. (CGT)
- Point sur la nouvelle flotte de véhicules et répartition.

I. Praud (CGT) remarque que l'administration ne porte jamais de point à l'ordre du jour. Il relève que depuis 5 ans que se tiennent des CT, aucun point n'a été porté à l'ordre du jour par l'administration comme par exemple les discussions en cours avec la DAPCAD dans le but de conventionner ou encore le renouvellement de la flotte de véhicules. Ces sujets relèvent de l'activité de la DIR et peuvent être abordés en CT.

S. Geneté en convient mais souligne que les ordres du jour sont souvent très denses et les traiter dans leur intégralité est déjà difficile à tenir. Notamment au niveau de la préparation des documents dans les délais impartis, l'administration a donc tendance à se limiter.

S. Geneté prend note de la remarque et rajoute, par ailleurs, que le CT n'est plus paritaire et que l'ordre du jour est fixé par les organisations syndicales.

I. Praud (CGT) affirme que la base de l'échange doit porter sur un même niveau d'information, c'est donc dans ce but que la masse des documents demandés est importante.

N. Gressier (CGT) précise que la documentation fournie n'a rien d'exceptionnelle.

S. Geneté explique que, par exemple, le plan de charge demande un gros travail d'extraction et d'analyse des données qui nécessite beaucoup de temps.

I. Praud (CGT) propose de « réduire la voilure » des ordres du jour mais souhaite dans ce cas que l'administration soit moteur et que le CT soit un lieu d'échange constructif. Il estime que certaines informations doivent passer par ce biais concernant l'organisation du travail et notamment l'actualité concernant les entretiens d'évaluation du personnel.

S. Geneté rappelle que cette information est disponible sur l'intranet de l'INRAP.

### **1. Règlement intérieur (présidence : S. Geneté / M. Talon)**

S. Geneté indique que le règlement intérieur est le document type présenté en Comité Technique Central qui a reçu un avis favorable et qui comporte, en supplément pour notre interrégion, l'article 1-2 pour le projet Canal Seine Nord Europe. Il souligne que l'article 6 autorise la transmission de la documentation par courrier électronique sauf si les membres du comité s'y opposent.

V. Harnay (CGT) remarque qu'il a été précisé en CTC qu'il fallait les deux formats, numérique et papier.

Vote à l'unanimité (4 CGT).

## **2. Approbation du Procès Verbaux** (présidence : S. Geneté)

S. Geneté rapporte que P. Le Guen (Sud), absent pour raison de service, approuve les trois procès verbaux présentés en séance.

### 2.1 de la séance du 07 octobre 2010 (pour avis)

I. Praud (CGT) indique que la parité syndicale n'a pas d'observation particulière.

Vote à l'unanimité (4 CGT)

### 2.2 de la séance du 10 février 2011 (pour avis)

I. Praud (CGT) indique que la parité syndicale n'a pas d'observation particulière.

Vote à l'unanimité (4 CGT)

### 2.3 de la séance du 24 juin 2011 (pour avis)

M. Pintiau s'excuse en précisant que le procès verbal est quasiment terminé.

M. Talon rappelle que ce document est nécessaire au suivi des séances suivantes et que la relecture d'un PV plus d'un an plus tard n'est guère facile.

### 2.4 de la séance du 20 octobre 2011 (pour avis)

I. Praud (CGT) indique que la parité syndicale n'a pas d'observation particulière.

Vote à l'unanimité (4 CGT)

## **3. Suites données aux points abordés lors du précédent CTPS** (pour information)

### 3.1 pour la Direction Nord / Picardie (présidence : S. Geneté)

#### Séance du 21/10/2008 /Création d'un poste d'AST

S. Geneté rappelle que les demandes de 2011 et 2012 pour la création de deux postes d'adjoint AST restent soumises à la détermination de l'organisation cible dans le cadre de l'harmonisation fonctionnelle des Directions Interrégionales. C'est un travail mené par la DRH depuis fin 2011 et qui est toujours en cours. Le séminaire de deux jours en février dernier a permis l'examen de la totalité des postes fonctionnels par des groupes de travail. La DRH doit effectuer un travail de consolidation et soumettre au Directeur Général une organisation cible qui tienne compte des spécificités régionales.

I. Praud (CGT) demande la signification du terme « harmonisation à effectif constant » ?

S. Geneté prend l'exemple des gestionnaires de moyen qui n'ont pas les mêmes tâches d'une interrégion à l'autre (DICT, gestion des véhicules, gestion des mobiliers, ...). La finalité est de trouver un tronc commun vers lequel il faudrait tendre compte tenu des contraintes de chaque DIR. Enfin les rattachements hiérarchiques sont également revus.

M. Talon rappelle qu'hormis la DIR CIF qui est pilote sur un projet spécifique, aucune DIR ne fonctionne de la même manière et parfois même des différences existent entre certaines régions au sein d'une même DIR.

I. Praud (CGT) souligne qu'il est important pour un salarié de savoir ce qu'on attend de lui.

S. Geneté précise que certains gestionnaires sont rattachés aux AST et d'autres aux directeurs d'interrégion.

S. Geneté prend comme second exemple les postes d'adjoint AST et/ou d'assistant AST dont la représentation est très différente selon les interrégions.

N. Gressier (CGT) demande quels types de poste la Direction souhaite mettre en place.

I. Praud (CGT) demande également s'il y aura un recrutement pour ce poste

S. Geneté répond que la Direction opterait pour un adjoint par AST. Mais pour qu'il y ait des recrutements, il faut que des postes se libèrent. En Nord-Picardie, le poste d'assistant administratif (DICT / Commandes d'engins et saisie des relevés de temps), actuellement occupé par un agent sous contrat à durée déterminée, est spécifique à la Direction. Selon les conclusions de la DRH, ces postes pourraient disparaître au bénéfice d'autres. Dans

l'immédiat, la Direction Interrégionale ne peut négocier ses spécificités tant que l'organisation cible n'est pas approuvée.

I. Praud (CGT) souligne les problèmes de carences que posent ce genre de poste important pourvu par un agent sous contrat CDD et demande si le Siège s'est engagé sur un calendrier.

S. Geneté répond que la nouvelle organisation sera présentée en CT central et au Conseil d'Administration en juillet prochain pour une mise en application en Direction interrégionale au second semestre 2013 après présentation aux OS.

N. Gressier (CGT) souhaite que ce point soit maintenu.

#### Séance du 23/06/2009 – point 8 / Primes de suppléance

S. Geneté indique que, suite au recours en régularisation des primes de suppléance de 2007/2008, les versements ont bien été effectués.

I. Praud (CGT) demande si la Direction a des informations complémentaires sur les primes de 2011.

S. L'Aminot répond qu'une régularisation a été faite récemment pour le dernier trimestre 2011 et le début de cette année.

S. Geneté propose de sortir le point du tableau de suivi.

#### Séance du 07/10/2010 – point 4-1 / Organigramme et fiche de poste

S. Geneté remarque que les assistants AST n'étaient pas inscrits au tableau « Qui fait quoi ».

S. L'Aminot précise que la version fournie lors de la précédente séance était la bonne mais qu'il y a eu un problème lors de la sélection des zones d'impression ; il sera envoyé par courriel à tous les membres du CTS.

N. Gressier (CGT) rappelle qu'il faut enlever les CDA et les « poubelles ».

I. Praud (CGT) demande que le point soit gardé en attente.

#### Séance du 10/02/2011 – point 5-1 / Information sur l'application de la DG73 concernant les conditions climatiques

S. Geneté informe que l'ingénieur sécurité et prévention confirme que chaque chantier doit être évalué en fonction des événements climatiques qui le concernent.

N. Gressier (CGT) demande qui porte la responsabilité de la fermeture des chantiers.

L. Sauvage et S. Geneté indiquent qu'ils se plient à l'avis de leur représentant sur le terrain à savoir le responsable d'opération.

N. Gressier (CGT) demande quelle est la directive si un responsable d'opération ne veut pas fermer le chantier alors que la région est en alerte Orange.

L. Sauvage répond que la Direction applique un traitement uniforme pour l'ensemble des opérations d'un même secteur.

I. Praud (CGT) rappelle que l'alerte orange est valable également pour les déplacements des agents et qu'ils prennent des risques en se rendant sur les sites. Il propose de prendre des dispositions pour anticiper les risques qui peuvent être plus importants sur les routes que sur les chantiers.

L. Sauvage souligne qu'il faut faire une distinction entre une équipe en grand déplacement qui reste à l'hôtel et une autre en déplacement quotidien. Il rappelle que la tempête de neige du mois de mars a surpris tout le monde et que de fait, il était impossible de prévoir quoi que ce soit.

S. Geneté explique qu'il est nécessaire de faire du cas par cas car certains aspects peuvent être contradictoires. Certains agents encourent parfois plus de risques à se rendre sur leur résidence administrative que sur le terrain s'ils sont affectés près de chez eux.

I. Praud (CGT) estime que les risques liés aux déplacements sont aussi importants quelque soit l'endroit où l'on se rend (base ou chantier) et que dans ce cas l'agent doit pouvoir rester chez lui. Il souligne que les responsables d'opération ne sont pas toujours les mieux placés pour prendre la décision d'arrêter le chantier du fait de la pression budgétaire et des

impératifs de chantier (délais). Il demande que le sujet soit traité concrètement lors de la prochaine réunion.

M. Talon souligne que les agents, même fonctionnels, peuvent quitter leur travail plus tôt lorsque la neige commence à tomber sans qu'il y ait nécessairement une alerte Orange si les conditions de circulation se dégradent.

S. Geneté ajoute qu'en pratique, cette année, alors même que certains chantiers ont été poursuivis, il n'y a pas eu de soucis.

I. Praud (CGT) demande qui prévient les responsables d'opération.

S. Geneté répond qu'il s'agit du travail du CSP et/ou des assistants de prévention, mais les assistants des AST ou les assistants opérationnels peuvent aussi le faire.

I. Praud (CGT) demande qui est responsable si un accident survenait lors d'une alerte Orange alors que le responsable d'opération n'a pas jugé nécessaire de fermer le site.

S. Geneté assure qu'en fine, seule la Direction est responsable.

#### Séance du 10/02/2011 – point 2 / RFO des autres opérateurs

S. Geneté informe que le SRA du Nord/Pas-de-Calais a commencé à résorber son retard ; par ailleurs trois caisses de rapports concernant différents opérateurs sont en attente de livraison.

L. Sauvage précise qu'il faut s'y déplacer en voiture pour les récupérer. Les agents de La Pilaterie ne peuvent aller les chercher puisque ces documents doivent être remis à un signataire de la Direction Interrégionale.

S. Desoutter (CGT) demande si les rapports peuvent être remis en format numérique.

L. Sauvage répond que la loi prévoit la transmission d'un exemplaire papier à l'opérateur national.

I. Praud (CGT) indique que c'est au SRA d'assumer les expéditions.

N. Gressier (CGT) note que l'Inrap n'est en principe pas le seul destinataire et qu'il leur suffit, à l'avenir, de nous prévoir dans leur liste.

L. Sauvage indique que certains rapports isolés ont été transmis par courrier. Il rappelle que les rapports ne nous sont transmissibles qu'une fois validés par la CIRA qui a, elle aussi, accumulé beaucoup de retard. Il se félicite que le SRA soit dans une démarche de transmission et de résorption du retard.

I. Praud (CGT) demande si nous avons le même problème avec le SRA de Picardie.

R. Rougier répond que la région picarde n'a jamais été confrontée à ce problème même si les retards de la CIRA se font sentir depuis plus d'un an. Il informe que 35 rapports ont été rendus en 2011 sans que l'on ait vu revenir tous les avis de passage en CIRA.

L. Sauvage précise que la Picardie est moins soumise au phénomène de concurrence.

S. Geneté propose de sortir le point.

#### Séance du 10/02/2011 – point 2 / Mentions obligatoires dans les RFO

S. Geneté informe que le SRA confirme l'obligation de joindre les documents légaux relatifs aux RFO ainsi que les éléments inscrits dans le cahier des charges, notamment les noms des propriétaires fonciers, et souligne que l'Inrap ne peut s'y soustraire.

N. Gressier (CGT) demande si tous les cahiers des charges des SRA sont les mêmes.

R. Rougier répond que c'est l'arrêté de 2004 qui précise l'obligation de mentionner les noms des propriétaires mais pas leurs coordonnées.

S. Geneté propose de garder le point mis à l'ordre du jour à la demande de P. Le Guen (Sud) afin qu'il en prenne connaissance.

R. Rougier informe qu'une réunion spéciale « Soissons » a été organisée et dont le compte-rendu a été diffusé aux agents concernés. Il est à noter que depuis aucun rapport n'a été refusé.

#### Séance du 10/02/2011 – point 4.1.1 / Point CDD 2011

I. Praud (CGT) demande, concernant la note qui incite les DIR à recruter au plus près de l'opération, si une note de la DAF vaut instruction.

S. Geneté répond que la question a été posée lors de la réunion des Directeurs interrégionaux et qu'il s'agit avant tout de bon sens que de privilégier les agents en déplacement quotidien.

I. Praud (CGT) s'interroge sur la signification du terme « bassin d'emploi ». Il souligne que la définition géographique reste très vague, qu'elle peut correspondre à une région, un département, le Canal SNE, etc.

S. Geneté explique que globalement le bassin d'emploi correspond à la région, les agents sont rarement à plus d'une heure et demie de leur domicile quand ils se rendent sur un chantier.

I. Praud (CGT) précise que la notion de bassin d'emploi appliqué à un agent sous CDD est problématique et il en déduit qu'un agent qui résiderait à plus d'une heure de Lille par exemple ne pourrait pas travailler.

S. Geneté rappelle que les déplacements quotidiens sont acceptés jusqu'à une heure et demie de trajet.

N. Gressier (CGT) estime qu'il faudrait veiller à ce qu'il n'y ait pas de malentendu sur les adresses des CDD.

M. Pintiau s'étonne de cette remarque dans la mesure où ce sont les CDD eux-mêmes qui déclarent leur adresse. S'ils décident de donner une autre adresse pour avoir un contrat, on ne le sait pas.

I. Praud (CGT) dit qu'il ne faut surtout pas que cela devienne un critère trop important de recrutement.

S. Geneté précise qu'il n'est pas possible de mettre en doute chaque déclaration sur l'honneur faite par les agents. Lorsque le bassin d'emploi est épuisé, la Direction élargit ses critères.

N. Gressier (CGT) soutient qu'il y a des malentendus dans l'interprétation des propositions orales de contrat.

M. Talon répond qu'un agent qui ne trouverait pas de travail en région Méditerranée alors qu'il a l'habitude d'y travailler ne ferait pas forcément l'objet d'une embauche en Nord-Picardie. Il est logique de privilégier des agents plus proches de la région. Dans le cas d'un responsable d'opération, c'est un peu différent, mais la majorité des recrutements concernent des techniciens et on essaie de limiter les déplacements à une demi-journée.

I. Praud (CGT) remarque que la situation des agents précaires, sans plan de recrutement à l'horizon, est extrêmement difficile et qu'il leur faut, en plus, changer d'adresse régulièrement pour avoir du travail.

M. Talon souligne que si un agent du sud de la France change d'adresse pour obtenir un contrat dans notre région, la Direction ne mettra pas en doute cette déclaration.

I. Praud (CGT) reformule le problème : il ne faut pas que dans les propositions de recrutement, les agents soient incités à déménager pour obtenir un contrat.

S. Geneté indique qu'il a débattu du problème de l'agent concerné avec un représentant du personnel et que la Direction n'a jamais tenu ce genre de propos.

M. Pintiau explique que le recrutement se fait en général dans le bassin d'emploi en fonction des curricula vitae. Un agent dont la résidence est éloignée peut être recruté ; un dialogue est alors ouvert entre les deux parties pour convenir des modalités de déplacement, possibilité de rester un week-end sur deux, etc. La Direction n'a jamais obligé un agent à déménager.

M. Talon souligne que les personnes résidant trop loin ne sont pas contactées.

S. Geneté rappelle que les critères de recrutement sont la compétence et la proximité mais ils peuvent être élargis si l'on ne trouve pas.

I. Praud (CGT) demande si le critère de compétence est privilégié sur celui de la proximité. Il demande également à la Direction de rester vigilante afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur les motifs de recrutement à compétences équivalentes.

M. Talon indique que, à compétence égale, c'est le temps productif sur le terrain qui prime dans les critères d'embauche.

Y. Lorin (CGT) souligne que parfois avec des retours quotidiens « le temps productif » d'un agent sur le terrain n'est pas mieux qu'un agent venant de loin à la semaine.

M. Talon répond que le déplacement quotidien ne génère pas l'équivalent des 2 jours de temps de transport de certains grands déplacements.

S. Geneté propose de sortir le point du tableau de suivi.

### 3.2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

M. Talon indique qu'il n'y a pas de point suivi sur le Canal SNE.

## **4. Organisation du travail (pour information)**

### 4.1 pour la Direction Nord / Picardie (présidence S. Geneté)

#### 4.1.1 Organigramme

I. Praud (CGT) remarque qu'il n'y pas de recrutement prévu sur le poste de lancement des DICT et commandes d'engins. La Direction renouvelle les agents sous CDD jusqu'à ce que l'organisation cible soit adoptée. Il demande ce que prévoit la Direction pour le poste d'assistant technique en Picardie.

S. Geneté rappelle que, concernant l'officialisation des agents missionnés, seuls restent ceux qui ne peuvent accéder à la catégorie supérieure faute du diplôme adéquat. Aujourd'hui, ces agents sont repyramidés et leurs missions reconduites mais la DRH n'a pas fournit d'information complémentaire en terme de recrutement sur ces postes. Il est possible que le Siège attende l'harmonisation fonctionnelle (organisation cible) pour officialiser certaines fonctions.

I. Praud (CGT) demande si le poste de standardiste sera ouvert et souligne que c'est un poste important pour les relations avec les aménageurs.

S. Geneté répond que ce poste n'a jamais été ouvert mais que 2 personnes, actuellement absentes, sont missionnés pour remplir diverses tâches comme envoyer les rapports, répondre à certains courriers mais aussi tenir le standard téléphonique et enregistrer le courrier. La nécessité de cette mission est prise en compte et est occupée par un agent CDD.

N. Gressier (CGT) rappelle que ce poste avait été ouvert du temps de l'AFAN et qu'il faut à nouveau en exprimer le besoin.

S. Geneté affirme que cela est prévu. Concernant les deux agents missionnés, le premier est en invalidité et par conséquent inapte au travail. Le second est en arrêt maladie depuis de nombreux mois.

S. Desoutter (CGT) demande si la Direction a estimé les moyens à demander au siège.

S. Geneté répond que le poste d'assistant technique existe et que la direction demande évidemment à ce qu'il soit pourvu. Le poste de standardiste est demandé à chaque conférence RH depuis plusieurs années ; il est occupé par des agents missionnés absents remplacés par un agent en contrat à durée déterminée. Les autres CDD viennent en compensation des temps partiels et carences sur différents postes, la réflexion est donc compliquée.

N. Gressier (CGT) demande si l'assistant technique issu du terrain est remplacé par un CDD.

S. Geneté explique que les effectifs opérationnels nécessaire à la réalisation de l'activité sont définis en début d'année et accordés sous forme d'enveloppe globale en ETPT CDD.

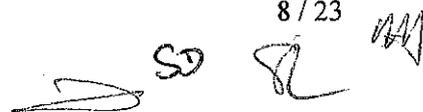
N. Gressier (CGT) demande si la CSP est remplacée.

S. Geneté répond qu'elle est en congé maternité et est partiellement remplacée par le CSP du Canal SNE qui est dans une phase de baisse d'activité et n'a donc pas besoin de son CSP à plein temps.

S. Desoutter (CGT) souligne qu'on remplace une personne à plein temps par une personne à 50 % et que c'est problématique.

S. Geneté constate également que la situation n'est pas idéale mais cela évite de recruter quelqu'un que l'on devrait former. On rogne sur l'activité de « reporting » afin de rester efficace sur le terrain, chacun travaille un peu plus AT, AST et Assistants de prévention.

N. Gressier (CGT) demande à ce que le CSP Canal SNE soit présenté aux agents.



I. Praud (CGT) estime que cela ne doit pas se traduire par une charge de travail supplémentaire pour d'autres.

S. Geneté indique, après une remarque de Y. Lorin (CGT), qu'en cas de demande de congé parental, la situation sera réévaluée.

#### 4.1.2 disposition particulières prises l'hiver

N. Gressier (CGT) constate que la documentation demandée n'est pas jointe au dossier.

S. L'Aminot indique qu'un seul chantier a été réalisé sans chauffage et ce à la demande du responsable d'opération.

L. Sauvage précise que le responsable d'opération n'a pas voulu de groupe électrogène et qu'un branchement EDF a alors été demandé par l'assistant technique. Lorsqu'un technicien s'est présenté sur le site, celui-ci a constaté que le branchement n'était pas possible. L'équipe de fouille n'a pas souhaité, à l'unanimité et avec écrit, un autre type de chauffage puisque le site n'était pas très éloigné de la base archéologique de La Pilaterie et d'un centre commercial.

I. Praud (CGT) soutient que par grand froid, la Direction a le devoir d'imposer, au minimum, une roulotte équipée d'un chauffage au gaz sur les chantiers même si l'équipe ne l'utilise pas.

L. Sauvage souligne que, dans le cadre plus approprié du CHSCT, il a été décidé de ne plus passer par EDF car il y a trop de problèmes de raccordement. D'autre part, nous n'avons pas de moyens de pression.

I. Praud (CGT) demande s'il n'est pas possible faire remonter en national et de passer un accord avec EDF.

S. Geneté informe qu'un agent du Siège est nommé comme interlocuteur privilégié avec ERDF mais on s'aperçoit que les accords ne fonctionnent que dans un sens. L'Inrap n'est sans doute pas intéressant pour ERDF en termes de volume.

R. Rougier rajoute que sur Amiens, ERDF refuse d'installer des branchements temporaires.

N. Gressier (CGT) demande ce que l'on prévoit dans ces cas-là, durant la période hivernale.

L. Sauvage précise qu'à l'avenir, une solution autre que le raccordement doit être trouvée. Le RO n'aura pas le choix.

I. Praud (CGT) note qu'un diagnostic a été programmé alors que les terrains étaient gelés sur 20 centimètres. La responsable d'opération s'est rendue sur le site le jour du démarrage et force a été de constater qu'il était impossible de travailler. Il s'interroge sur le coût du report d'une intervention.

S. Geneté explique que la Direction a choisi une livraison anticipée des pelles mécaniques avant l'installation des barrières de dégel car quoi qu'il en soit les pelles ne sont facturées que lorsqu'elles tournent.

L. Sauvage indique qu'il s'agit d'un cas unique pour lequel nous avons laissé le RO trancher.

I. Praud (CGT) estime que la Direction reste dans les mêmes schémas de programmation qu'il juge peu adaptés au climat de l'interrégion. Forte programmation l'hiver et non l'été.

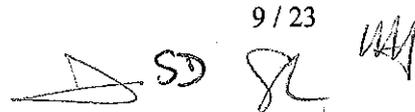
R. Rougier précise que nous connaissons une forte reprise des diagnostics à partir du 15 août après récoltes agricoles et en fonction du programme des carrières (accord carrières / exploitants). Ce phénomène s'amplifie et ne nous laisse pas le choix.

N. Gressier (CGT) indique que la reprise des diagnostics en fin d'année est également liée aux compléments budgétaires qui tombent fin septembre.

S. Geneté précise que le complément de budget ne peut être utilisé tant que le personnel est affecté, donc pas avant novembre. L'année dernière, nous avons tout de même anticipé ce complément budgétaire ; sans cette anticipation, nous n'aurions pas pu faire 500 jours de plus.

L. Sauvage souligne qu'en 2011 la vague de froid est intervenue en janvier et cette année en février. Il est impossible de ne rien programmer de décembre à mars. Peu de diagnostics ont démarré en ce début d'année et principalement sur les secteurs littoraux.

S. Geneté précise qu'une trentaine d'opérations ont démarré en janvier et février et principalement des diagnostics très courts.





N. Gressier (CGT) indique que, sans stopper toutes les opérations hivernales, la Direction doit rester vigilante et réactive par rapport aux conditions climatiques.

R. Rougier précise qu'une réactivité à la semaine n'est pas possible, notamment en raison des impératifs de DICT. Il note que les diagnostics réalisés sur les quinze premiers jours de janvier ont bénéficié de meilleures conditions que ceux des quinze premiers jours de février. Cela, personne ne pouvait le prévoir.

I. Praud (CGT) s'interroge sur le bilan de cette programmation hivernale en termes de santé des agents et d'intérêt scientifique. Il souhaite que l'on avance sur ce débat et qu'un équilibre soit trouvé.

S. Geneté explique que la Direction privilégie la programmation de petites opérations (un jour ou deux) plus faciles à reporter en cas d'impondérables. Si le résultat scientifique doit être acceptable, il ne faut pas nier les contraintes liées aux aménageurs et aux élus dans un contexte concurrentiel où l'Inrap doit rester compétitif et démontrer sa « capacité à faire ».

Y. Lorin (CGT) observe que les aménageurs ne sont informés des problèmes de programmation que dans le courant de l'année en fonction de la disponibilité de chacun et du budget disponible. Pour prétendre à une meilleure organisation du travail, il faut impliquer les RO et les techniciens dans la programmation. De même, il vaut mieux répartir le travail au niveau de l'équipe et intégrer les techniciens au post-fouille.

L. Sauvage note que l'année 2011 n'a pas été riche en grosses fouilles permettant de faire la soudure post-fouille avant la reprise de début d'année. Pour la première fois, les topographes ont été en rupture de charges en début d'année ; des techniciens étaient également dépourvus d'activité. Par contre en 2012 nous avons bénéficié de prévisions fermes.

#### 4.1.3 Centre de Soissons

S. Geneté rappelle que le sujet a été traité en CHSCT. Un courriel a été envoyé le 16 avril aux agents du centre archéologique de Soissons les informant du mode d'organisation du déménagement d'une aile à l'autre.

R. Rougier explique que l'architecte et les services de la ville ont pris du retard dans l'élaboration des documents définitifs du marché. Les différentes réunions avec ces services permettent aujourd'hui d'avoir une visibilité sur le calendrier des travaux :

- consultations lancés sur tous les lots du marché avec une réponse au 15 mai ;
- date prévisionnelle du début des travaux au 15 juin (pour l'instant il ne s'agit que d'une prévision car pas de réponses pour le marché de gros-œuvre et démolition).

Le bâtiment du 18<sup>ème</sup> siècle est divisé en deux ailes sur 900 m<sup>2</sup>. Pendant les travaux dans la première aile (sur la rue), les agents occuperont la seconde côté jardin, et vice versa lorsque la rénovation sera terminée sur la première partie, ce qui générera plusieurs déménagements.

Dans un premier temps, un gros travail de tri général est à réaliser dans cette base occupée depuis une trentaine d'années par des agents qui ont parfois quitté l'Inrap.

Dans un second temps, chaque agent doit sélectionner le matériel qu'il doit garder sous la main pour son travail quotidien. Les archives de nombreux archéologues et tout le matériel non essentiel seront stockés dans un dépôt provisoire.

I. Praud (CGT) demande à qui appartient l'énorme fond documentaire.

R. Rougier répond que cela reste flou. A l'origine le centre de Soissons regroupait la ville, le centre départemental de l'Aisne, le CNRS, le SRA, l'Afan, etc. Aujourd'hui, seul l'Inrap occupe les locaux. La bibliothèque restera au centre archéologique en accord avec le Ministère. Les fonds d'archives, dans l'ensemble en bon état de conservation (sauf les calques anciens qui sont fragiles), seront probablement versés au CCE. Le mobilier archéologique est stocké provisoirement à la caserne Gouraud, y sera transféré également une partie du mobilier déjà étudié. Un local sera mis à disposition par la ville à l'Arsenal pour les études en cours. La collection de référence d'archéozoologie n'est concernée que par la deuxième tranche des travaux et reste à conditionner alors que la lithothèque ainsi que la céramothèque le sont déjà. Un container est en place dans la cours du centre pour stocker le

matériel de chantier. Une consultation a été lancée pour le marché de déménagement auprès des entreprises, elle comprend la manutention.

I. Praud (CGT) demande quels moyens en jours/homme ont été accordés aux agents pour le tri et le déménagement.

R. Rougier explique que deux jours ont été alloués à l'emballage/déballage du quotidien (bureau) par agent et pour chaque déménagement. Pour les parties communes, une équipe ciblée « agents historiques », prendra en charge le tri et l'orientation vers le CCE de ce qui peut l'être. Concernant les plans du futur centre, le rez-de-chaussée ne permettant pas l'accueil de toutes les salles d'études, un monte-charge est prévu vers le premier étage. Une cour sera créée pour l'arrivée des matériaux avec un pont de déchargement pour compenser le dénivelé d'un mètre cinquante entre le centre et la rue. Le second étage est réservé aux bureaux. Des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite sont prévues au rez-de-chaussée et au premier étage entre les deux ailes du bâtiment mais pas au deuxième. D'autre part, il n'a pas été possible d'installer un ascenseur. Un laboratoire de palynologie aux normes sera créé au rez-de-chaussée. Neuf mois de travaux sont planifiés dans chaque aile avec un financement par la ville de Soissons et un apport de 100 000 euros de l'Inrap.

N. Gressier (CGT) demande si les agents ont été informés des dates de déménagement et des moyens dont ils disposent, et si cela est déjà planifié.

S. Geneté indique qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une journée spécifique, les agents peuvent s'organiser en fonction de leur activité.

V. Harnay (CGT) demande l'envoi d'un mail aux agents pour information.

R. Rougier informe qu'une benne sera prochainement mise en place afin que les agents puissent commencer à évacuer.

#### 4.1.4 règles de prévenance des agents

S. Geneté rappelle que les règles de prévenance sont prévues dans la DG119.

I. Praud (CGT) demande ce que l'on doit entendre par « délai raisonnable ».

S. Geneté répond que cela correspond à peu près à 7 jours calendaires.

I. Praud (CGT) annonce que les représentants syndicaux souhaitent que « les agents ne soient pas contactés après 17h00 les jours de semaine et après 16h00 le vendredi pour connaître leur affectation de la semaine suivante ». Il ne s'oppose pas à une information par courrier électronique mais il préconise de prévenir l'agent grâce au téléphone de chantier sur lequel il se trouve.

S. Geneté en prend note et le reprécisera aux agents chargés de la planification.

#### 4.1.5 optimisation de l'allocation des moyens

S. Geneté indique qu'onze contrats ont été mis en attente le temps de faire le point avec la DRH sur les ruptures de charges et la mobilité des CDI des autres interrégions, mais ils sont aujourd'hui signés. Toutefois, la DRH a refusé de faire des contrats « longue durée » jusqu'au 31 décembre 2012 comme le proposait la Direction pour le chantier de Famars. L'argument est qu'elle n'a pas assez de visibilité sur l'activité au niveau national pour s'engager ; elle souhaite pouvoir rééquilibrer les ressources si besoin entre interrégions. En effet, dans certaines DIR, la moitié des prévisions de fouille est basée sur des prescriptions non encore « tombées ».

V. Harnay (CGT) informe que ce sujet a été débattu en CT Central mettant en évidence l'absurdité de cette pratique aux niveaux scientifique et humain.

Une saisine est proposée sur ce point : « Dans le cadre de contrats longs, nous aimerions avoir une explication sur le fait que la durée des contrats CDD est inférieure à la durée du chantier (ex : Canal SNE et Famars). Cette disposition est scientifiquement absurde et humainement aberrante ».

#### 4.2 pour le Canal SNE (présidence M. Talon)

#### 4.2.1 Organigramme

M. Talon distribue et présente l'organigramme du Canal SNE.

V. Harnay (CGT) remarque que l'agent qui traite la PAO/DAO ne réside pas dans l'interrégion.

M. Talon indique que cet agent travaille, en accord avec la Direction du centre de Bron et la DRH, dans sa base d'affectation et vient sur le Canal SNE environ une fois par mois. L'accord est renouvelé tous les six mois.

I. Praud (CGT) observe qu'un agent sous CDD occupe alternativement quatre postes.

M. Talon explique que cet agent ne travaille pas à 100% sur les postes mais effectue des « missions ». Il était dans un premier temps en charge des conventions puis a évolué vers de l'assistanat AST.

N. Gressier (CGT) précise qu'il effectue également les DICT.

V. Harnay (CGT) remarque que ce CDD remplace donc certains agents sous CDD pendant leur carence et leurs congés.

M. Talon valide et indique que cela ne représente pas un gros travail. Il rajoute qu'il préférerait avoir des contrats longs sur chaque poste mais qu'il n'a pas vraiment le choix. De fait un CDD passe sur différents postes pour compenser les carences des uns et des autres. Il n'y a pas d'autre solution.

I. Praud (CGT) remarque que l'intitulé d'AS (adjoint scientifique) a glissé vers l'intitulé d'AST sans que le sujet ait été discuté en séance alors que cela a un impact sur l'organisation du travail et sur les individus.

M. Talon souligne que l'AST suit les aspects techniques et participe aux réunions avec VNF depuis son recrutement et que cet aspect figure dans sa mission.

#### 4.2.2 Dispositions particulières prises l'hiver

M. Talon indique que certains diagnostics ont été repoussés à l'automne prochain. Il rappelle que les exploitants agricoles préfèrent que l'on intervienne en hiver. Depuis deux ans, les fouilles sont interrompues entre décembre et fin février, sauf cas exceptionnel. Cinq opérations ont glissé sur le mois de décembre en 2011-; elles redémarreront vers les mois de mars – avril voire début mai. La Direction profite de cette interruption pour placer les carences des CDD.

I. Praud (CGT) demande si le Canal prend des agents en contrat pendant l'hiver.

M. Talon répond que beaucoup d'agents CDD effectuent leur carence durant la période hivernale.

I. Praud (CGT) précise qu'il y a certains CDD engagés pendant ces trois mois d'hiver.

M. Talon ajoute qu'il s'agit de quelques techniciens et de spécialistes pour des études.

#### 4.2.3 Règles de prévenance des agents

M. Talon rappelle que l'opération Canal SNE est hors normes et cite la note faisant référence à la procédure.

M. Pintiau explique que le plan de charge préétabli avec VNF permet d'anticiper environ sur trois semaines le démarrage des opérations. Pour finaliser un contrat, il faut une semaine pour les recherches en personnel et deux (délai réglementaire) pour les démarches administratives.

V. Harnay (CGT) demande si les agents qui ont déjà travaillé sur le Canal sont rappelés.

M. Pintiau répond qu'ils sont prioritaires mais en fonction du planning des opérations sur lesquels ils sont prévus, il peut être nécessaire de recruter des nouveaux CDD.

#### 4.2.4 Optimisation de l'allocation des moyens

M. Talon informe que neuf agents ont vu leur contrat ramené à quatre mois. Quatre sur Marquion devaient aller jusque fin juillet mais ont été ramenés à fin juin, deux sur la fouille de Th. Marcy prévus jusque fin août mais ramenés à fin juillet et trois à Choisy ramenés à fin juillet au lieu de fin octobre. Seuls les techniciens sont concernés.

SS  
[Signature]

V. Harnay (CGT) demande si les responsables d'opération et de secteur ont des contrats de dix mois.

M. Talon confirme et ajoute que les spécialistes ont également des contrats longs. Seuls les techniciens ont un contrat arrêté à fin juin.

A. Bolo (CGT) demande que les Directions requièrent des contrats « longue durée » auprès de la DRH afin d'avoir un roulement de techniciens dans les équipes toute l'année.

V. Harnay (CGT) constate que les agents subissent de fortes pressions des Directions du Canal SNE et interrégionales alors même qu'ils n'ont aucune visibilité professionnelle, notamment sur les prolongations de contrat. Le Canal ne fait pas de réunions de service pour tenir les agents informés de la programmation ou sur l'arrivée du PPPiste : cela se ressent sur le moral des équipes.

A. Bolo (CGT) remonte ce souhait des agents de plus de communication concernant l'activité (suivi des chantiers et planification) mais aussi sur les résultats scientifiques et la gestion des problèmes quotidiens. Il propose une réunion par mois.

M. Talon répond qu'il est impossible de tenir une réunion par mois. Il serait envisageable de faire des réunions d'information sur les sites mais le sujet doit être débattu avec l'AST.

Concernant l'activité, tout dépend du dialogue compétitif puisqu'une partie des diagnostics sont conditionnés au calage définitif du tracé prévu initialement pour l'été mais qui a pris du retard. Les fouilles dépendent du budget de VNF. Dès que le futur candidat sera sélectionné, la maîtrise d'ouvrage lui sera transférée. L'accord-cadre ne sera pas repris et il faudra tout renégocier et démontrer au futur maître d'ouvrage qu'il a tout intérêt à travailler avec nous.

I. Praud (CGT) demande si la mission Canal SNE s'arrête du fait de la rupture d'accord - cadre avec VNF et la désignation du PPPiste.

M. Talon répond qu'il reste beaucoup de post-fouilles à faire et des diagnostics à réaliser sur 2013 qui généreront eux-mêmes des fouilles. Il faut donc que l'Inrap s'appuie sur ses acquis et compétences développés sur cette opération depuis 2008 pour obtenir la poursuite de la situation actuelle avec le maintien d'un accord cadre mono-attributaire.

I. Praud (CGT) souligne que face aux intérêts financiers, ces arguments ne pèseront pas. Il rajoute que les opérateurs du Nord/Pas-de-Calais n'hésitent pas à casser les prix pour obtenir les fouilles.

M. Talon indique que le linéaire sera pratiquement fini et qu'il restera les zones de dépôts, les fouilles paléolithiques (période sur laquelle il y a très peu d'opérateurs agréés) et les secteurs boisés. Il rappelle les gros enjeux environnementaux du projet et l'image de marque de l'Inrap dont peut bénéficier le futur repreneur. Le transfert entre VNF et le PPPiste devait se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais si il est décalé de deux ou trois mois, il est peu probable que les opérations archéologiques s'achèvent avant 2014. VNF et le Ministère de l'Équipement veulent faire du Canal SNE une opération pilote pour développer plusieurs canaux en France mais aussi à l'échelle Européenne.

V. Harnay (CGT) rappelle que la sécurité fait également partie de nos atouts.

N. Gressier (CGT) et A. Bolo (CGT) demandent une réunion de service par trimestre.

M. Talon propose une réunion à mi-mai et une autre vers la fin de l'été ou à l'automne.

#### **5. Repyramidage (pour information - présidence S. Geneté)**

S. Geneté explique qu'il n'a pas plus d'informations de la part du Siège que celle que tout le monde a reçu dans le journal d'information « Tout de suite » du 10 avril dernier. Lors de la Commission Consultative Paritaire du 04 avril, le sujet a été abordé mais sur le plan national et le DRH Adjoint indique qu'une information au niveau interrégional demande beaucoup de travail.

N. Gressier (CGT) demande si un travail interne en interrégion a été fait pour recenser les agents qui sont passés en catégorie supérieure.

S. Geneté répond que la Direction n'a aucune information sur les recours éventuels et que ce travail est fait par le Siège qui doit pouvoir extraire les données concernant Nord / Picardie.

V. Harnay (CGT) informe que certains agents n'ont toujours pas reçu leur courrier.

S. Geneté indique que sur 598 demandes, 564 ont reçus un avis favorable mais seul 260 ont été visées par le contrôleur financier. 247 dossiers ont été traités, soit 41.7% des dossiers faisant l'objet de requalification. Aujourd'hui, seulement 32% (190) des dossiers sont validés. 132 avenants ont été retournés signés, soit 22% et au final 82 dossiers sont passés au service paye.

V. Harnay (CGT) remarque que les agents qui se font rembourser les jours de congé de leur compte épargne temps sont payés au tarif de leur ancienne catégorie.

S. Geneté souligne que 4 agents sur les 82 doivent de l'argent suite à leur passage en catégorie supérieure ; deux personnes doivent rembourser moins de 150 euros, une entre 150 et 1000 euros et une autre entre 1000 et 1500 euros.

V. Harnay (CGT) informe qu'un recours gracieux peut être demandé par les agents concernés, recours qui sera accepté.

#### **6. UDS / SIG, missions DAO / PAO (pour information – présidence : S. Geneté / M. Talon)**

S. Geneté indique qu'un appel à candidature a été lancé sur la mission DAO/PAO. Un agent a été désigné et a repris la mission suite à une période non travaillée. Sa mise en route début mars nécessite une formation interne.

I. Praud (CGT) et N. Gressier (CGT) demandent quelles seront les implications concrètes au niveau de l'organisation du travail pour l'ensemble des agents.

L. Sauvage explique que l'UDS est en phase de test au niveau national dans cinq centres archéologiques pilotes dont celui de La Pilaterie qui a commencé plus tard que les autres, soit en février, pour une expérience sensée s'achevée en mai 2012. Le responsable de l'UDS a été désigné et a reçu une lettre de mission. Il rappelle que l'UDS regroupe l'infographie, la DAO, la PAO et l'expérience SIG qui a démarré bien avant la mise en place du test UDS. Les bilans des centres pilotes seront connus en mai.

S. Geneté indique que le responsable UDS a vocation à organiser le service mais n'a pas d'autorité hiérarchique sur le personnel.

L. Sauvage précise la composition de l'équipe, à savoir 2 infographes (DAO/PAO) et un pilote SIG.

I. Praud (CGT) note que trois postes couvrent deux ETPT. Il demande si la Direction a répondu à tous les agents qui ont proposé leur candidature.

S. Geneté confirme qu'il y a eu un échange par entretien direct ou par téléphone avec chacun des candidats.

I. Praud (CGT) constate que les responsables d'opération ne sont pas informés du mode opératoire à suivre pour le rendu des RFO.

L. Sauvage rappelle qu'une réunion de programmation s'est tenue en début d'année sur le recrutement et la mise en place de l'UDS. Le responsable de l'UDS a suivi des réunions régulières à la DST qui ont abouti à la mise en place des fichiers à reverser par les responsables d'opération. Cela aboutira à une information progressive et généralisée de la procédure pour que l'expérience soit, si possible, positive.

N. Gressier (CGT) observe que deux agents ont suivi la formation Adobe Illustrator initiation mais qu'un seul a fait le perfectionnement.

S. Geneté indique qu'il n'y a pas de corrélation entre ces formations PAO/DAO et l'UDS. Pour le plateau technique, une personne du centre de Soissons a suivi une formation In Design perfectionnement. Elle est déjà en poste pour le montage de ses rapports et peut-être pour d'autres collègues. Elle travaillera en renfort, en fonction des divers congés et urgences, d'un agent de Passel, déjà formé, qui a des restrictions médicales et ne peut plus faire beaucoup de terrain.

I. Praud (CGT) demande si un troisième poste ETP n'était pas envisagé.

S. Geneté répond que cela dépend du volume de travail de l'UDS et que cela risque de se faire plus tard.

N. Gressier (CGT) demande un complément d'information concernant le SIG.

L. Sauvage répond que dix agents sensibilisés sur le sujet ont suivi une formation interne organisée par une personne de la DST à La Pilaterie sur trois jours en février, en niveau 1 (découverte). Ces formations se sont concrétisées en pratique sur le site de Famars et par la

suite, sur celui de Boulogne-sur-Mer. Il précise que le SIG ne concerne que les opérations et non la cartographie. Une deuxième vague de formation est prévue d'ici le second semestre.

N. Gressier (CGT) demande quels critères ont été retenus pour sélectionner les agents.

L. Sauvage répond que la DST, le référent SIG et lui-même se sont concertés afin d'établir une liste d'agents recentrés en Nord / Pas-de-Calais à l'exception d'un topographe de Picardie.

N. Gressier (CGT) indique que certains agents ont été déçus car ils n'ont appris l'existence de ce stage que trop tard. Elle estime que des réunions de service régulières en amont désamorceraient la sensation d'injustice et qu'elles permettraient à la DIR de communiquer ce genre d'informations aux agents concernés.

I. Praud (CGT) demande pourquoi il n'y a pas eu un appel ouvert.

S. Geneté explique qu'il n'y a pas de volonté de cacher les informations mais la direction n'a pas toujours le temps d'organiser des réunions dans un court laps de temps et quand celles-ci sont programmées, des sujets sont oubliés ou des décisions déjà prises.

I. Praud (CGT) souligne qu'un courriel à tout le personnel ne nécessite pas un gros travail supplémentaire. De même, beaucoup d'agents n'ont pas de visibilité sur leur activité à venir ; la Direction pourrait partager de manière constructive les informations en envoyant un planning mensuel, ou bimensuel, de la programmation et des marchés obtenus. Nous avons un agent sensibilisé au SIG qui peut cartographier les opérations et permettre de vraies réunions de programmation productives.

Y. Lorin (CGT) remarque que ce problème de communication de la DIR abouti à un désintéressement des agents concernant les réunions de service et certains ne s'y déplacent même plus. Il propose de revoir la forme de ces réunions.

S. Desoutter (CGT) note que le tableau du point 7.1 reprend tous les diagnostics programmés et pourrait être diffusé en amont de la programmation pour permettre aux agents de connaître ce qu'ils risquent de faire dans les 6 mois à venir.

S. L'Aminot observe que les opérations peuvent glisser voire être annulées.

L. Sauvage remarque qu'un état des stocks pourrait être présenté mais il ne donne aucune vision sur l'activité prévisionnelle. Par ailleurs, lors de la dernière réunion de programmation, il a pu observer que peu de RO ont participé et levé la main pour les opérations qui pouvaient les intéresser, l'exercice peut donc avoir ses limites.

Y. Lorin (CGT) précise qu'au matin, lors de la dernière réunion de programmation, il y a eu un partage de l'information mais que l'après midi ça ne marchait pas. Si vous avez eu moins de retour c'est que le format n'était pas bon. Il propose des réunions plus sélectives avec des critères de zones géographiques et des équipes plus restreintes.

S. Geneté souligne que le tableau du point 7.1 ne permet pas de connaître le profil du responsable d'opération pressenti et les contraintes d'intervention (culture, démolition, etc.).

I. Praud (CGT) estime que ne pas savoir ce que l'on va faire peut générer du stress au travail et que les agents sont déjà sous pression avec une comptabilité en Jour/Homme.

## 7. Activité (pour information)

### 7.1 pour la Direction Nord / Picardie (présidence S. Geneté)

#### 7.1.1 Bilan de l'activité Diag / Fouilles 2011

N. Gressier (CGT) observe que les tableaux fournis au dossier sont trop denses et souhaite que l'on trouve une formule plus lisible.

S. Geneté souligne que le bilan 2011 ne peut être plus simplifié.

S. L'Aminot propose à la parité syndicale de construire le tableau souhaité à partir de celui qui est présenté pour le Canal SNE.

S. Desoutter (CGT) observe que la consommation à l'hectare est de 8 jh/ha (certainement liée à l'urbain) pour les diagnostics du Nord / Pas-de-Calais alors qu'en Picardie le ratio est de 6.9 jh/ha

S. Geneté précise que le ratio n'est pas à comptabiliser uniquement sur l'année 2011 puisque ressortent les diagnostics réalisés en tranches. En réalité, les chiffres sont équivalents entre les deux régions, c'est-à-dire aux alentours de 8 jh/ha.

S. Desoutter (CGT) remarque que sur les 38 opérations du Nord / Pas-de-Calais sur lesquelles il y eu des mouvements, 10 opérations sont en dépassement budgétaire, soit 26% ; en Picardie, sur 84 opérations, 30 sont en dépassement, soit 35%. Il demande une précision sur la différence.

S. Geneté explique que 35 rapports ont été rendus en Picardie, ce qui explique les mouvements sur les post-fouilles en n+1 et n+2. Pour finaliser le rapport, un dialogue entre le responsable d'opération et l'AST permet (ou tente) de limiter les excédents.

#### 7.1.2 Activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2012

N. Gressier (CGT) demande à ce que soit fournie la planification en complément du tableau présenté et demande à obtenir le même tableau que celui du Canal SNE.

S. Geneté explique que cela a été possible pour le Canal SNE car il s'agit de fouilles et non de diagnostics. Pour la Direction interrégionale, il y a trop d'opérations qu'on ne sait pas encore positionner sur le calendrier. Ce qui est planifié est inscrit en « prescrit 1 », le reste en « prescrit 2 ». Les gros morceaux de Picardie (carrières) sont connus car nous n'avons pas d'autre choix que d'attaquer après les récoltes. La Picardie a un stock important de rapports en retard, sur 100 il en reste encore 70 ou 75 à rendre, contrairement au Nord / Pas-de-Calais qui en avait une cinquantaine. On en a rendu moins d'une dizaine sur le Nord-Pas-de-Calais en 2011.

S. Desoutter (CGT) demande à quoi correspond la ligne « gestionnaire du mobilier ».

S. Geneté explique que les gestionnaires de mobilier sont imputés sur les budgets de fouilles ; une ligne a été créée pour identifier précisément le nombre de jours-homme concernés.

I. Praud (CGT) demande pourquoi les chantiers d'Aire-sur-la-Lys et Pitgam ont été retardés.

L. Sauvage répond que le terrain d'Aire-sur-la-Lys n'était pas prêt. L'aménageur n'a averti la Direction que quelques jours avant le démarrage malgré son engagement écrit ; les trois CDD prévus sur cette opération ont pu être replacés sur Famars. Le retard de Pitgam est dû au délai de signature de GRTGaz.

S. Geneté précise qu'un avenant de lieu a été fait pour l'ensemble de ces CDD.

S. Desoutter (CGT) demande pourquoi les agents de Famars n'ont pu obtenir un contrat de dix mois sachant que si l'opération s'interrompt avant la fin, il est possible, comme sur Aire-sur-la-Lys, de faire un avenant de lieu.

S. Geneté répond que la DRH refuse cet argument et reste sur la position évoquée précédemment (visibilité sur l'activité et mutualisation entre interrégions).

### 7.2. pour le Canal SNE (présidence M. Talon)

#### 7.2.1 Bilan de l'activité Diag / Fouilles 2011

M. Talon explique que le ratio jour/homme à l'hectare est très élevé pour les diagnostics puisque le Canal n'a réalisé que 5000 m<sup>2</sup> et des fins de rapports des années précédentes. Concernant les fouilles, sur 15000 j/h prévus, 14620 ont été prestés ; la différence s'explique par une phase complémentaire reportée à mars de cette année. Onze opérations ont été réalisées dont deux très gros chantiers : la tranche 2 de la plate-forme d'Éterpigny et la tranche 1 de la plate-forme de Marquion. Pour la réalisation de ces opérations, le Canal SNE dispose d'une capacité opérationnelle de 10300 j/h (52 ETPT) CDD et 4800 j/h (25 ETPT) CDI. Au niveau fonctionnel, 4 ETP CDD pour 6 ETP CDI.

V. Harnay (CGT) remarque que 5 agents fonctionnels ont eu 1457 jours calendaires soit presque dix mois de contrat alors que la durée moyenne des contrats opérationnels est de 6.3 mois. Elle dénonce la précarité des agents de terrain et les problèmes du versement des allocations de chômage.

## 7.2.2 Activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 / 7.2.3 prévision du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012

M. Talon indique que l'activité a repris à partir du mois de mars sur des opérations en cours depuis 2011 et sur différents secteurs de la plate-forme de Marquion. Les sites de Choisy-au-Bac et Montmacq sont en attente suite aux obligations liées à la loi sur l'eau et à la protection des zones humides qui nécessitent de faire une déclaration ou demande d'autorisation pour sonder un lit majeur de rivière, car cela peut constituer un obstacle en cas de crue.

I. Praud (CGT) demande si ce n'est pas le travail de VNF.

M. Talon répond qu'étant en amont des travaux d'aménagement qui effectivement font l'objet d'un dossier complet déposé par le futur maître d'ouvrage, ces obligations portent sur l'Inrap. Il indique que la police de l'eau a commencé à rappeler les lois en vigueur lorsqu'une demande de pompage a été émise. Il précise que la déclaration doit porter sur tous les travaux envisagés, les différentes opérations prévues se cumulant.

V. Harnay (CGT) remarque du négatif dans le plan de charge prévisionnel.

M. Pintiau explique que cela correspond à l'écart entre le prévisionnel et le réalisé (lissage sur l'année).

## 8. Emploi (pour information)

### 8.1 Pour la Direction Nord / Picardie (présidence : S. Geneté)

#### 8.1.1 Bilan CDD 2011

I. Praud (CGT) demande quel est le bilan de la Direction.

S. Geneté répond que la consommation d'ETPT CDD a été inférieure à la notification en raison d'une activité fouilles plus faible que prévue et d'un nombre de CDI plus important, ceux détachés sur le Canal SNE ayant été moins nombreux que l'année précédente.

Y. Lorin (CGT) évoque une analyse au sujet de 21 agents CDD opérationnels présents depuis presque six mois : 14 ont obtenu sept mois de contrat et 6 personnes ont eu plus de un mois. Il note la tentative de pérenniser l'emploi mais souligne que les contrats, jusque neuf par agent, sont très fragmentés avec des interruptions peu compréhensibles de quelques jours. Cela fait une moyenne de contrat d'à peine un mois.

L. Sauvage répond que l'interruption d'une semaine sur le chantier de Wittes correspond au passage de la tranche ferme à la tranche conditionnelle.

Y. Lorin (CGT) souligne que quelque soit les arguments, ils sont administratifs alors que l'activité permet d'employer les gens sur des durées plus longues. Il rappelle que la compilation des contrats des opérationnels sur l'année est de 5.5 mois alors que pour les fonctionnels, elle est de 8.27 mois.

S. L'Aminot répond que la Direction n'a pas assez de vision sur l'opérationnel pour identifier les interventions sur une année entière.

Y. Lorin (CGT) rappelle que la discussion en 7.1.2 démontre qu'il est tout à fait possible d'embaucher des agents et de faire des avenants de lieu ou de durée.

V. Harnay (CGT) souligne que cela fait des années que la Direction interrégionale travaille avec un « noyau dur » de CDD toute l'année.

Y. Lorin (CGT) observe que cette situation est ennuyeuse pour tout le monde et demande de le formuler auprès de la DRH pour essayer de changer les choses.

S. Geneté explique que la Direction propose aux agents CDD de poser des congés payés si cela peut permettre d'éviter une interruption de contrat.

L. Sauvage remarque que le problème concerne les CDD responsables d'opération de diagnostic qui se trouvent dépendant des résultats de sondages et/ou du rendu des études pour finaliser le RFO.

Y. Lorin (CGT) note que le contrat est donc calculé sur des résultats négatifs.

I. Praud (CGT) demande quelle est la marge en j/h à l'hectare sur un contrat de diagnostic.

L. Sauvage répond que le calcul est optimisé pour que la Direction ait toutes les chances de son côté, c'est-à-dire un nombre suffisant de jours/hommes avec un accompagnement. Par

contre en urbain, il est très difficile d'évaluer la durée d'un contrat de responsable d'opération.

I. Praud (CGT) remarque que des contrats régionaux de 10 mois seraient la meilleure solution.

Y. Lorin (CGT) demande quel est l'argument de la DRH pour le refus des contrats longs. Il explique que ces petites interruptions de contrat peuvent être assimilées à de la rupture de charge.

S. Geneté explique que certains contrats discontinus sont dus à des carences morcelées en 2 périodes. De plus, règlementairement, nous ne pouvons faire des contrats de 10 mois à des agents sans avoir d'opérations fermes à mettre en face.

L. Sauvage souligne que la Direction n'a pas toujours de gros chantiers type Famars pour absorber les ruptures interstitielles de contrats.

V. Harnay (CGT) rajoute que les opérations type Famars n'ont plus forcément vocation à absorber toutes les ruptures de charge.

L. Sauvage indique que dès que cela a été possible la direction a proposé des contrats de dix mois.

#### 8.1.2 Besoins permanents 2011 et prévisions 2012

S. Geneté explique que l'interrégion Nord-Picardie aurait une activité à peine suffisante pour occuper l'ensemble des CDI, ceux affectés sur le Canal SNE inclus.

N. Gressier (CGT) remarque que le document joint au dossier issu de la Direction Générale ne correspond pas aux demandes de la Direction interrégionale, soit trois postes fonctionnels supplémentaires.

S. Geneté explique que, concernant l'opérationnel, il manque surtout des postes génériques auxquels plusieurs personnes peuvent prétendre ; cependant, si l'on tient compte des agents travaillant actuellement sur le Canal, on n'a pas besoin de recruter. Lors de la conférence RH annuelle, il a été évoqué le manque de trois ou quatre responsables d'opération et d'environ vingt techniciens en été. En hiver des agents CDI sont en ruptures de charge et il est impossible de lisser l'activité sur l'année.

M. Talon souligne que les carences des agents en contrat à durée déterminés sont prises généralement en fin ou en début d'année ce qui évite les problèmes d'affectation.

V. Harnay (CGT) indique qu'aujourd'hui, il est possible de prendre des jours PAS en début d'année. Quant aux formations, elles pourraient très bien être programmées de juin N à juin N+1 afin de combler quelques NAF du début d'année, mais le plan de formation n'a toujours pas été présenté en CT Central.

S. Geneté affirme que le service formation a la volonté de répartir les formations sur la fin de l'année et le début de l'année suivante. Par ailleurs, certaines ruptures de charges de mars ont été évitées grâce à du post-fouille « importé » de la DIR Grand-Ouest ; si nous ne l'avions pas fait, certains contrats pour l'opération de Famars n'auraient pas démarré.

Y. Lorin (CGT) demande si des créations de poste sont prévues sur les trois emplois fonctionnels évoqués précédemment.

S. Geneté répond que ces contrats déterminés correspondent aux remplacements de :

- 1 agent CDI parti sur le Canal SNE mais qui retrouvera son poste à la fin de l'opération (saisie des relevés des temps et frais de déplacements) ;
- 1 agent licencié (poste DICT / commandes d'engins et cantonnements) : donc un poste théoriquement à ouvrir mais qui dépend de la réorganisation fonctionnelle.
- rompus de temps partiels cumulés.

Y. Lorin (CGT) remarque que plusieurs spécialistes travaillent en contrat précaire toute l'année (notamment sur les mobiliers métalliques et céramiques). Ces besoins particuliers et permanents pourraient être demandés.

S. Geneté souligne qu'en l'absence d'un plan de recrutement, le Siège n'accèdera pas à la demande mais la nécessité de ces postes peut être évoquée lors des conférences RH qui font l'objet d'un compte-rendu.

L. Sauvage rappelle que lors du plan de recrutement de 2010, la Direction avait demandé en premiers souhaits les créations des postes de spécialiste du mobilier métallique et de céramologie, mais ce n'est pas ce qui a été attribué.

#### 8.1.3 Bilan des arrêts de travail sur 5 ans

S. Geneté indique que la Direction n'a pas eu le temps de faire le tableau. Pour information, le programme annuel de prévention des risques professionnels, présenté lors de la dernière séance du CHSCT, reprend les arrêts maladie sur les deux dernières années. La parité syndicale ayant demandé un complément sur cinq ans, le travail sera donc fait et pourra être exposé.

M. Talon précise que le travail est d'autant plus difficile que le cumul des arrêts d'un agent se fait par rapport à son nom même s'il a été affecté sur d'autres interrégions.

#### 8.1.4 pyramide des âges

S. Geneté souligne que dix agents partiront en retraite ces dix prochaines années.

### 8.2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

#### 8.2.1 Point CDD 2011.

M. Talon rappelle que ce point a été évoqué en 7.2.1 ; la consommation a été de 4 ETPT pour 5 agents fonctionnels et 52 ETPT pour 108 agents opérationnels. En 2012, les contrats longs concernent les encadrants et les spécialistes ; pour les autres agents, les contrats sont de quatre mois maximum.

#### 8.2.2 Besoins permanents 2011 et prévisions 2012

M. Talon souligne que le Canal SNE n'est pas concerné par ce point.

#### 8.2.3 Bilan des arrêts de travail sur 5 ans.

M. Talon précise que les jours d'arrêts des CDI sont alourdis par un congé pour grave maladie.

#### 8.1.4 pyramide des âges

S. L'Aminot souligne que les CDI sont dans les statistiques de la Direction interrégionale.

M. Pintiau note que la moyenne d'âge des CDD est de 31.2 ans et de 44.6 ans pour les CDI.

### **9. Notification budgétaire (pour information – présidence : S. Geneté)**

#### 9.1 pour la Direction Nord / Picardie (présidence : S. Geneté)

S. Geneté précise que la documentation fournie est issue de celle du Comité Technique Central qui permet la comparaison avec les autres interrégions et le Canal SNE.

I. Praud (CGT) note de grosses différences d'allocations sur la ligne des dépenses indirectes entre les Directions et demande à quoi cela est dû.

S. Geneté n'a pas de réponse dans l'immédiat.

S. Desoutter (CGT) note qu'en recherche et valorisation la Direction n'a que 500 euros, ce qui semble peu.

N. Gressier (CGT) répond que cela correspond peut-être aux inscriptions aux colloques.

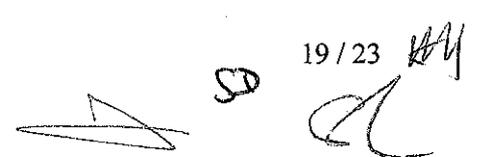
#### 9.2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

Voir point 9.1

### **10. Questions diverses (pour information – présidence : S. Geneté)**

#### 10.1 Règles d'attribution des jours colloques (CGT)

M. Talon regrette que lors de l'arbitrage budgétaire sur la DM1, le Canal SNE n'ait pas obtenu de jours « recherche » malgré une demande d'une centaine de jours. Cinquante jours



de « valorisation » ont été attribués au Canal SNE. Il souligne que la majorité du personnel étant en contrat à durée déterminée, ils sont quelques uns à communiquer sur les colloques. L'opération Canal n'a pas non plus de ligne budgétaire pour accueillir des stagiaires.

L. Sauvage indique que la Direction appose un visa sur la demande déposée par l'agent avant de l'envoyer à la DST puis au DG. L'approbation se fait en fonction de la pertinence de la demande et sachant que les budgets sont contraints. Dans les faits, un nombre restreint d'agents concentre la majorité des demandes. Pour les colloques, sont privilégiées les demandes de communicants puisqu'elles aboutissent généralement à des publications scientifiques. Les demandes d'auditeurs sont évaluées selon leur spécialité, le thème de la conférence et pour un nombre limité de jours. Les colloques annuels et les diverses grosses manifestations, comme le congrès de Marseille ou l'AFEAF, sont très consommateurs de l'enveloppe et il faut donc en tenir compte pour la ventilation des jours restants. L'enveloppe Colloque est de deux cent jours ; en juin, la programmation des PAS et jours recherches est remontée à la DST et cela peut être l'occasion de ré-abonder le budget de la Direction, comme ce fut le cas en 2011.

I. Praud (CGT) dénonce le peu de moyens alloués à certains agents qui communiquent dans les colloques loin de leur résidence et qui ne disposent que d'un jour, trajet compris.

L. Sauvage explique qu'il s'est entretenu avec l'agent en question qui a bien obtenu une journée avant sa communication tenant compte du transport. Les sujets abordés le jour avant son intervention ne le concernaient pas.

I. Praud (CGT) rappelle que les colloques permettent de prendre, ou de garder, des contacts professionnels en plus de communiquer.

S. Desoutter (CGT) rappelle que les journées archéologiques concernent tous les agents et qu'elles servent de vitrine face à la concurrence qui est présente en masse.

#### 10.2 Point sur les conventions avec les collectivités (CGT)

S. Geneté informe que le Directeur Général a fixé comme objectif à toutes les DIR le développement des relations avec les collectivités territoriales et donc de signer un maximum de convention. La Direction entretient des contacts avec quelques collectivités dont les conventions sont en cours ou pour certaines presque finalisées. Celle de la Dapcad arrive à échéance le 28 juin prochain. Une prochaine réunion est déjà fixée avec la participation du vice-président de la Communauté d'Agglomération chargé de la Culture. Aujourd'hui, les pourparlers sont en cours sur la base de la convention initiale. La Direction peu proposer des modifications ou des amendements mais le document sera lu par tous les directeurs du Siège et la décision finale revient au Directeur Général. La Direction essaye de trouver une solution pour ne pas se retrouver dans la même situation qu'en 2010/2011, quand la Dapcad a répondu à des appels d'offre en dehors du territoire de l'Ostrevent.

I. Praud (CGT) rappelle que tout est question de définition du territoire. Pour le territoire de l'Ostrevent historique, il ne peut être défini que sur l'époque médiévale. Le territoire de la Dapcad regroupe toute la collectivité d'agglomérations du Douaisis. Si elle veut en sortir pour un intérêt scientifique, cela n'est pas acceptable. Il informe que les archéologues Inrapiens ont rompu tout dialogue et échange avec elle. Il demande que les agents du Nord/Pas-de-Calais soient informés des territoires définis.

L. Sauvage précise que le renouvellement de cette convention permet d'exprimer et de clarifier la situation. La Direction interrégionale n'envisage pas d'entériner un territoire géographique élargi à celui défini dans la convention de 2007. Il faut tenir compte d'un interlocuteur supplémentaire qui est le CG 62. De plus, un nouvel opérateur privé intervient dans le Nord de la France et casse les prix des fouilles.

S. Geneté souligne que la Direction n'est pas seule à signer la convention ; la Dapcad a aussi son mot à dire. Elle ne peut se permettre d'avoir des CDI en rupture de charge. L'objectif est plutôt de s'associer aux collectivités pour faire front face à la concurrence privée. Il faut ménager tout le monde mais il faut aussi trouver un terrain d'entente avec la Dapcad en faisant en sorte que la convention limite son territoire d'intervention.

I. Praud (CGT) rappelle que l'Inrap a été conciliant en lui laissant des opérations et que les collègues ont échangés beaucoup d'informations mais qu'aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir des garanties.

L. Sauvage rappelle que la convention-cadre a malgré-tout des avantages.

S. Geneté informe que la signature de la convention avec Amiens Métropole est prévue pour le mois de juillet. Des réunions et échanges entre nos deux services se tiennent une fois par mois.

I. Praud (CGT) demande un exemplaire de la convention.

S. Geneté répond qu'il lui sera transmis. Pour la convention avec le CG62, rien n'est encore concrétisé mais une opération conjointe a été montée.

L. Sauvage précise qu'il s'agit d'une sous-traitance (achat de prestations) d'une fouille de l'Age du Bronze sous la responsabilité de l'Inrap.

S. Geneté explique que l'offre était intéressante car le CG62 est 20% moins cher que l'Inrap, ce qui a permis de baisser les tarifs.

### 10.3 Point sur l'évaluation du personnel (CGT)

M. Talon explique que la Direction du Canal n'a pas encore eu d'information sur le sujet.

L. Sauvage rappelle que le personnel ne sera pas évalué cette année.

S. Geneté informe que la DRH s'interroge et réalise une étude sur des profils-type « opérationnels ». Une stagiaire de la DRH s'est déplacée en interrégions afin de rencontrer un certain nombre d'agents. Elle a souhaité rencontrer trois responsables d'opération ayant des niveaux différents de responsabilités, trois techniciens, un infographe et un topographe. Chaque agent a été interviewé de manière anonyme. La récolte de ces informations permettra des comparaisons entre DIR afin d'établir des fiches de poste. Le but est de construire un outil pour faciliter les entretiens d'évaluation.

I. Praud (CGT) souligne qu'aucun spécialiste n'est consulté.

S. Geneté explique qu'il y a trop de profils différents et ils disposent par ailleurs déjà de fiches de poste. Il précise que les interviews se sont faites sur la base du volontariat.

I. Praud (CGT) s'étonne que les organisations syndicales n'aient pas été prévenues de cette étude et demande s'il s'agit, à terme, de faire faire les évaluations par des personnes extérieures à l'établissement.

S. Geneté répond par la négative. Le principe reste que l'évaluation doit se faire par le chef de service, cependant certains AST ont beaucoup d'agents sous leur autorité. La réflexion porte sur la possibilité pour les responsables d'opération de faire ces évaluations. Pour la filière fonctionnelle, elles sont en place depuis 2011 et cette année, elles seront faites avant l'été. Elles sont conduites par le chef de service qui est le plus en relation avec l'agent.

L. Sauvage précise que le premier agent évalué est le Directeur qui à son tour évalue les AST et la chaîne des évaluations se répercute en cascade.

S. Geneté informe qu'en théorie il est le premier évalué afin de répercuter les objectifs fixés par la direction générale. Les évaluations sont réalisées sur la base d'une grille d'entretien communiquée en amont à l'agent et discutée en tête-à-tête entre l'évalué et l'évaluateur ; chacun y ajoute ses commentaires puis signe le document. Ces fiches sont envoyées à la DRH qui n'a fait aucune observation sur celles de 2011.

I. Praud (CGT) demande quelles sont les implications de cette évaluation sur les carrières des agents.

S. Geneté répond que l'entretien permet de définir les attentes du chef de service, de connaître son appréciation sur l'agent évalué et de recenser les besoins en formation. Cette année, cela permettra également d'analyser les évolutions positives ou négatives par rapport à l'année précédente. S'agissant des implications sur la carrière, l'entretien d'évaluation permet au responsable hiérarchique de proposer un éventuel avancement accéléré d'échelon, comme le permet le décret du personnel, et/ou de donner son avis en matière de nomination au choix si l'agent est éligible.

L. Sauvage précise que pour la filière opérationnelle, l'évaluation individuelle ne sera pas scientifique (cela fait actuellement l'objet d'un travail du conseil scientifique) mais portera sur le métier.

#### 10.4 Point sur la nouvelle flotte automobile (CGT)

S. Geneté informe que la nouvelle dotation est inférieure de 5 véhicules par rapport au parc actuel :

- Sur La Pilaterie et Achicourt où il y a plus d'activité, pas de changement ;
- Sur Amiens, 2 ou 3 véhicules en moins ;
- Sur Passel et Soissons, 1 véhicule en moins.

M. Talon explique qu'il y a une réduction nationale de la flotte automobile. Le Canal SNE passe de 37 véhicules à 23 dont 12 4x4.

A. Bolo (CGT) remarque que ces restrictions posent des problèmes d'accès au terrain et de transport de matériel.

S. Geneté informe que les nouveaux véhicules Ford seront du même type que les précédents et seront loués sur quatre ans au lieu de trois, ce qui permet une réduction du coût de location annuelle. La Direction récupère des véhicules du Canal SNE qui ont peu de kilomètres. Dans ces conditions, l'objectif d'une baisse des coûts de 15% sera peut-être atteint.

#### 10.5 Indemnités kilométriques (CGT)

A. Bolo (CGT) rappelle que les indemnités kilométriques versées aux agents n'ont pas été réévaluées depuis environ huit ans.

S. Geneté explique que ces indemnités sont indexées sur celles de la fonction publique. Pour limiter les frais, il rappelle qu'il faut privilégier les départs groupés depuis les centres archéologiques.

#### 10.6 Changement d'échelon des CDD (CGT)

A. Bolo (CGT) explique que le changement d'échelon des CDD est impossible sur un contrat en cours.

S. Geneté souligne que l'ancienneté est reprise sur le contrat suivant. Il admet que cette règle est propre à l'Inrap et non à la fonction publique.

**Rappel de la saisine :** « Dans le cadre des contrats longs, nous aimerions avoir une explication sur le fait que la durée des contrats CDD est inférieure à la durée du chantier (ex. : Famars & Canal SNE). Cette disposition est scientifiquement absurde et socialement aberrante. »

#### Prochains Rendez-vous :

- Préparation : le
- Ordre du jour : le
- Séance : A fixer après le prochain CT Central dont la date n'est pas encore connue.

La séance est close à 18h50.

Le secrétaire  
Administration  
Sandrine L'Aminot

Le secrétaire adjoint  
Parité syndicale  
Samuel Desoutter

Les Présidents  
Stéphane Geneté  
Directeur interrégional  
Nord - Picardie  
Marc Talon  
Directeur du projet  
Canal SNE

## LEXIQUE

- Article 46 :** Du décret n° 2004-490, prévoit que, dans le cas de défaut de candidat ou de refus de validation du projet par l'Etat, ce soit l' qui réalise l'opération de fouille
- ACMO :** Agent Chargé d'une Mise en Œuvre  
**BO :** Business Object (logiciel de traitement de données)  
**BSR :** Bilan Scientifique Régional  
**CIRA :** Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique  
**CSNE :** Canal Seine Nord Europe  
**CSP :** Conseiller Sécurité Prévention  
**CRA :** Centre de Ressources Archéologiques  
**CRA :** Conservateur Régional de l'Archéologie  
**DAF :** Direction de l'Administration et des finances  
**DAPA :** Direction de l'Architecture et du Patrimoine  
**DDCC :** Direction du Développement Culturel et de la Communication  
**DM1 :** Décision Modificative n°1 (modif en + ou en - de la notification initiale)  
**DST :** Direction Scientifique et Technique  
**DUER :** Document Unique d'Evaluation des Risques  
**DUP :** Déclaration d'Utilité Publique  
**ETP :** Equivalent Temps Plein  
**ETPT :** Equivalent Temps Plein Travaillé  
**ETPO :** Equivalent Temps Plein Opérationnel (Effectif physique : nombre d'agent à une date donnée calculé par rapport à un bulletin de paye dans un organisme)
- GIP :** Groupement d'Intérêt Public  
**J/H :** Jours / Hommes  
**Jrhs/Ha :** Jours / hommes par hectare  
**PAS :** Projet Annuel Scientifique  
**PESCRIT 1 :** Prescription reçue, réponse faite à l'aménageur, contrat non signé  
**PESCRIT 2 :** Prescription reçue, pas de réponse faite à l'aménageur  
**PPM :** Prévention des Pathologies Mécaniques  
**PTR :** Préparation / Terrain / Rapport  
**RAP :** Redevance d'Archéologie Préventive  
**RGPP :** Réforme Générale des Politiques Publiques  
**RFO :** Rapport Final d'Opération  
**SAGI :** Service des Affaires Générales et Immobilières  
**SGA :** Système de Gestion de l'Activité  
**SIG :**  
**SGAR :** Secrétaire Général des Affaires Régionales  
**SRA :** Service Régional de l'Archéologie.  
**SIRH :** Système d'Information des Ressources Humaines  
**UMR :** Unité Mixte de recherche  
**UDS :**  
**V N F :** Voies Navigables de France